

FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE RÉGIONALE

Constitution :

L'ETR est composée d'un CTR et d'enseignants exerçant sur la Région Centre Val de Loire qui se portent volontaires pour exercer une mission au sein de l'ETR. Les enseignants volontaires font acte de candidature entre fin juin et début septembre auprès du Comité Directeur du CRECVL. Les candidatures sont étudiées et validées par le Comité Directeur du CRECVL.

Missions de l'Équipe Technique Régionale :

L'ETR assure le fonctionnement de la vie sportive au sein de la région et remplit pour cela les missions suivantes :

- Élaboration du règlement sportif régional (en lien avec le Projet Associatif Sportif Territorial et le règlement sportif national) et élaboration du calendrier sportif : ces deux documents sont soumis à l'approbation du comité directeur du CRECVL ;
- Formation des enseignants (animateurs, éducateurs) ;
- Arbitrage ;
- Mise à jour des classements ;
- Élaboration des critères de sélection pour les compétitions qui le nécessitent. Ces critères sont clairement définis et écrits en début de saison et ne peuvent en aucun cas être modifiés en cours de la saison sportive ;
- Désignation des capitaines d'équipes pour la fête des jeunes : les critères sont définis par chaque commission d'armes en début de saison.

L'ETR est composée des commissions suivantes :

- Commission Formation ;
- Commission Arbitrage ;
- Commission Fleuret ;
- Commission Épée ;
- Commission Sabre ;
- Commission Escrime artistique.

Les commissions Escrime Santé, Escrime Handicap et la Commission médicale sont à l'étude.

Missions des membres de la commission Arbitrage :

La commission Arbitrage comprend 4 membres : 1 responsable de commission, 1 référent arbitrage-sabre (qui fait aussi partie de la commission sabre), 1 référent arbitrage-fleuret (qui fait aussi partie de la commission fleuret), référent arbitrage-épée (qui fait aussi partie de la commission épée).

Le responsable de la commission arbitrage :

- Assure le lien avec la CNA ;
- Est le correspondant de l'agent de développement, du président du comité, du comité directeur. Il participe, comme invité, aux réunions du comité directeur lorsque cela est nécessaire ;
- Prépare en amont la JNA de septembre et la JRA de juin : il prépare le formulaire d'inscription et demande à l'agent de développement d'envoyer le mail correspondant aux clubs, demande de réserver la salle etc... ;
- Organise le contenu de la JNA et JRA (7h), les interventions possibles des référents arbitrage-arme etc... ;
- Assure le passage de l'examen lors de la JNA, organise la surveillance de l'épreuve etc... ;

- Corrige tout, ou partie, des examens (il s'organise avec les référents arbitrage-arme) ;
- Il centralise les résultats de l'examen et les communique à l'agent de développement qui les envoie aux clubs concernés ;
- Il centralise les évaluations pratiques et valide les diplômes et les transmet à l'agent de développement qui met à jour l'extranet FFE ;
- Il assure le suivi des évaluations pratiques, il transmet à l'agent de développement quelles évaluations sont prises en charge par le CRECVL (les deux premières évaluations sont prises en charge par le CRECVL, en cas d'échecs répétés, les suivantes sont prises en charge par le club formateur de l'arbitre évalué).

Les référents arbitrage-fleuret, arbitrage-sabre, arbitrage-épée :

- sont présents sur les compétitions pour valider les épreuves pratiques des arbitres en formation.

Missions des membres des commissions d'armes : commission épée, commission fleuret, commission sabre :

Le responsable de la commission d'arme :

- Assure le lien avec la CN d'arme ;
- Est le correspondant de l'agent de développement, du président du comité, du comité directeur. Il participe, comme invité, aux réunions du comité directeur lorsque cela est nécessaire ;
- Coordonne les travaux de la commission d'arme.

Le référent arbitrage-arme :

- Fait également partie de la CRA ;
- Est présent lors de la JNA et JRA pour assister le responsable de la commission arbitrage ;
- Est présent sur les compétitions pour valider les examens pratiques des arbitres en formation.

Le référent des classements :

- Récupère les classements sur l'extranet après chaque compétition, met à jour le classement régional, le transmet en format PDF à l'agent de développement.

Le référent «filière M15-arme» :

- Organise des journées de regroupement tout au long de l'année, pour préparer la FDJ, et notamment l'entraînement des équipes, il organise le déplacement des équipes régionales sur des compétitions de préparation... ;
- Travaille avec l'agent de développement et le comité directeur sur des propositions de dotation pour la FDJ ;
- Le jour de la FDJ, il peut apporter une assistance au capitaine d'équipe si besoin.

Missions de la commission formation :

- Organise et assure la formation des animateurs et éducateurs ;
- Assure le suivi des animateurs et éducateurs en formation ;
- Organise la formation continue des enseignants en fonction.

Missions des membres de la commission escrime artistique :

- Organise les projets régionaux en escrime artistique.

Validé par le Comité Directeur du CRECVL, le 29 /09/2022